

Groupement
hospitalier
de territoire

GHT

Mode d'emploi



GUIDE

Plan national d'accompagnement

À LA MISE EN ŒUVRE DES GHT

à destination des établissements parties

DGOS - édition octobre 2016



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ



PARTIE 1

Préambule 3

UN MODE D'EMPLOI 1

LES OBJECTIFS DU PLAN 2

LA MÉTHODE D'ÉLABORATION DU PLAN 2

LE FINANCEMENT DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT 3



PARTIE 2

Dispositifs du plan
d'accompagnement national. 5



PARTIE 3

Vision générale des dispositifs 7

PARTIE 4

Descriptions des dispositifs
d'accompagnement. 8

DISPOSITIF « OUTILS ET GUIDES » 8

Stratégie de territoire 10

Plateaux médico-techniques des GHT 13

Systèmes d'information 14

Fonctions administratives, techniques et logistiques 14

Achats au sein du GHT 15

Ressources humaines au sein des GHT 15

DISPOSITIF « ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL » 16

Accompagnement collectif des équipes de direction et managers médicaux 16

Ateliers de codéveloppement et autres ateliers à destination
des personnels de direction et des praticiens hospitaliers 17

Accompagnement individuel des membres des équipes de direction 17

DISPOSITIF « APPUI OPÉRATIONNEL » 18

Accompagnement opérationnel
à la mise en œuvre des GHT - marché national. 18

Appui opérationnel à la définition des schémas directeurs
des systèmes d'information des GHT 19

DISPOSITIF « FORMATIONS » 20

Formations proposées par l'ANFH 20

Formations et ateliers proposés par l'EHESP 21

Formations proposées par l'ANAP 22



PARTIE 5

Glossaire. 23

P RÉAMBULE

Un mode d'emploi facilitant la compréhension et l'activation du plan national d'accompagnement à la mise en œuvre des groupements hospitaliers de territoire (GHT)

Ce document a vocation à guider les établissements parties à un GHT dans la compréhension du plan national d'accompagnement à la mise en œuvre des GHT.

Il présente les différents types d'accompagnement des GHT actuellement disponibles ou en projet, déclinés en cinq types de dispositifs :

- mise à disposition d'outils et de guides ;
- offre de formations ;
- offre d'accompagnement professionnel ;
- offre d'appuis opérationnels.

Ce mode d'emploi permet de mieux comprendre les complémentarités, les modalités d'activation et de financement de ces cinq types de dispositifs faisant partie du plan national d'accompagnement.

Afin de faciliter le repérage des différentes prestations, chaque dispositif d'accompagnement fait l'objet d'une présentation déclinée en « fiche repère ». L'ensemble des règles d'utilisation et d'activation de ces dispositifs y est explicité : contenu, critères d'éligibilité, processus de candidature, financements, articulation entre les opérateurs et les agences régionales de santé (ARS), délais d'activation des interventions, conditions requises, publics visés...



Les objectifs du plan national d'accompagnement auprès des GHT

Le plan national d'accompagnement à la mise en œuvre des GHT poursuit un triple objectif :

- faciliter la mise en œuvre de la réforme ;
- soutenir le passage des jalons réglementaires de la réforme ;
- prendre en compte et répondre à des besoins qui sont amenés à évoluer.

Ce plan d'accompagnement a été conçu pour offrir aux GHT une véritable souplesse dans l'utilisation des différentes modalités d'accompagnement, leur permettant d'activer les leviers pertinents dans le calendrier adapté à leurs besoins, tout en permettant un partage des différents travaux.

Ainsi, selon une méthode précisée dans le paragraphe suivant, un ensemble de dispositifs d'accompagnement, portés par les opérateurs et organismes nationaux, a été reconnu par la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) comme s'inscrivant et incarnant les objectifs et les orientations portés par les pouvoirs publics et proposant une offre coordonnée et lisible entre opérateurs.

Ce plan national d'accompagnement ne présente donc pas l'exhaustivité de l'offre portée par les acteurs du secteur, déclinant uniquement les prestations s'inscrivant dans le cadre précité. D'autres prestations pourront ainsi être proposées par les opérateurs, organismes et prestataires indépendamment de ce plan.

Ainsi, ce plan national vient en complément des stratégies d'accompagnement régionales. Chaque ARS peut proposer aux GHT de son territoire d'autres accompagnements, répondant spécifiquement aux besoins exprimés et identifiés localement. Les modalités d'accès et de financement sont alors fixées et expliquées par chaque ARS, garantissant la bonne articulation des plans national et régional.

Enfin, sur certaines thématiques, des travaux spécifiques seront menés au niveau national dans le cadre de groupes de travail, permettant de préciser certains points. Le nombre, périmètre, composition et conclusions de ces groupes de travail seront disponibles sur le site du ministère des Affaires sociales et de la Santé.

La méthode d'élaboration du plan national d'accompagnement

La conception du plan national d'accompagnement est le fruit d'un travail croisé entre différents acteurs (DGOS, ARS, opérateurs, établissements), bénéficiant d'une expérience et de points de vue différents.

Le recueil des besoins a été réalisé d'une part au travers de la consultation des représentants des établissements (Fédération hospitalière de France), d'autre part au travers de celle des opérateurs à même de répondre aux besoins des établissements, et enfin au travers de celle des ARS et spécifiquement de leur direction de l'offre de soins.

À cela s'est ajoutée l'analyse de l'ensemble des appels d'offres émis par des établissements parties à un GHT ces derniers mois.

Ce recueil de besoins a été présenté et amendé lors de deux réunions de l'ensemble des opérateurs et des représentants des ARS et des établissements, afin de présenter une offre coordonnée.

L'ensemble du plan d'accompagnement a fait l'objet d'une présentation au comité national de suivi le 21 septembre 2016.

Le financement des dispositifs d'accompagnement

Les modalités de financement de la réforme GHT par la DGOS en 2016

La mise en œuvre des GHT est accompagnée financièrement par un montant dédié de 10 M€.

Cette somme a été répartie de la manière suivante :

- des crédits aux opérateurs nationaux pour financer la prise en charge de travaux et prestations relatifs aux GHT et notamment deux dispositifs d'accompagnement présentés plus loin, les formations portées par l'EHESP sur la stratégie de territoire et le marché national d'appui opérationnel, porté juridiquement par UNIHA ;
- des délégations régionales de crédits aux ARS, reversés par l'intermédiaire des établissements supports de GHT, via des aides à la contractualisation (AC).

Trois possibilités pour financer les dispositifs prévus dans le plan national d'accompagnement

Dans ce cadre, les dispositifs nationaux d'accompagnement proposés peuvent faire l'objet de trois modalités de financement :

- prise en charge totale par les établissements parties à un GHT (financement sur fonds propres) ;
- prise en charge partielle par l'ARS, selon les stratégies régionales (par exemple financement sur fonds FIR) ;
- aucune participation des établissements, dans le cadre des dispositifs « prépayés » tels que le marché national d'appui opérationnel UniHA ou certains dispositifs de formation/accompagnement professionnel (EHESP, CNG...).

Il revient donc à l'établissement demandeur de solliciter son référent GHT au sein de l'ARS pour information.

S'agissant des formations ANFH, elles sont prises en charge par l'ANFH, soit dans le cadre du plan des établissements adhérents, soit sur crédits mutualisés pour les formations régionales ou nationales.

L'accès aux dispositifs

L'ensemble des prestations identifiées est réalisé via les opérateurs et organismes nationaux. C'est pourquoi l'accès et les modalités d'inscription à ces prestations peuvent varier selon le porteur.

Certaines prestations sont ouvertes à l'ensemble des GHT, d'autres ne le sont qu'à l'issue d'un processus de sélection, ouvrant l'accès à certains GHT seulement, et selon un calendrier défini.

L'ensemble de ces conditions d'accès sont explicitées dans le document pour chacune des prestations.



La participation des établissements bénéficiaires aux travaux de capitalisation, de retours d'expérience et d'évaluation du plan d'accompagnement

La mise en œuvre des GHT constituant une réforme structurelle du système de santé, il convient d'une part de capitaliser les travaux entrepris et d'être en capacité de les partager aux niveaux régional et national ; d'autre part de réaliser une évaluation tant du processus de mise en œuvre que de l'impact auprès des usagers et des établissements.

Ainsi, les établissements bénéficiaires des dispositifs sont amenés à participer à l'évaluation de la qualité et de la pertinence des dispositifs proposés, à exprimer des besoins complémentaires le cas échéant pour permettre l'évolution et l'ajustement du plan national d'accompagnement.

De la même manière, chaque GHT bénéficiant des dispositifs d'accompagnement est amené à transmettre des éléments de retours d'expérience et de capitalisation qui seront analysés, synthétisés et diffusés par l'ANAP.

2 DE QUELS DISPOSITIFS SE COMPOSE LE PLAN D'ACCOMPAGNEMENT NATIONAL À LA MISE EN ŒUVRE DES GHT ?

Le plan d'accompagnement national se décline en **5 types de dispositifs** permettant de couvrir les besoins des établissements mettant en œuvre la réforme :

- mise à disposition d'outils et de guides pour fournir des méthodes, outils et modèles facilitant la réalisation des différents chantiers de la réforme ;
- offre de formations ;
- offre d'accompagnement professionnel (type ateliers de codéveloppement, coaching, etc.) ;
- offre d'appuis opérationnels pour accompagner les acteurs dans la mise en œuvre de la réforme à travers notamment la sollicitation de prestataires ;
- organisation de la capitalisation permettant de recenser et de diffuser les bonnes pratiques et enseignements, mais aussi d'alerter sur les risques éventuels.

Ces dispositifs ont été classés autour de **13 thématiques** pour les rendre plus lisibles :

Stratégie de territoire

Cette thématique regroupe les sujets de positionnement du GHT sur le territoire (diagnostic territorial et articulation du GHT avec son territoire), des projets médicaux partagés (PMP), des projets de soins partagés (PSP), des modalités juridiques de fonctionnement (conventionnement), du pilotage et de l'aide à la décision, de l'organisation et des outils des missions hospitalo-universitaires.

Pilotage

Cette thématique regroupe les appuis relatifs spécifiquement aux équipes de direction, PCME et PCSIRMT dans leur nouvelle manière de travailler en commun, d'appréhender le pilotage du GHT et de bien définir ses modalités de gouvernance.

Équipes médico-soignantes

Cette thématique porte sur l'organisation des équipes médicales et sur l'organisation des équipes paramédicales (fonctionnement des équipes communes, fonctionnement des pôles interétablissements) au niveau territorial, y compris pour les urgences.

Plateaux médico-techniques

Cette thématique traite notamment de l'organisation des pharmacies à usage intérieur (PUI), de la biologie, de l'imagerie, des blocs opératoires à l'échelle du GHT. Elle présente des méthodes de diagnostic, d'organisation des équipes et de mutualisation d'équipements.



Information médicale

Le rôle et les missions, l'organisation et les équipes communes de la fonction département d'information médicale (DIM), l'évolution de leurs outils au regard des besoins décisionnels apportés par le projet médical ainsi que la réglementation des données personnelles sont les sujets abordés dans cette thématique.

Systemes d'information

Cette thématique décline les sujets de l'organisation et les équipes communes de la fonction systèmes d'information, de leur convergence et de l'harmonisation des usages du numérique en cohérence avec le cadre juridique. Elle propose des méthodes d'élaboration des travaux sur les systèmes d'information des GHT pour permettre leur convergence.

Achats

Les missions, l'organisation et les équipes communes de la fonction achat, le plan d'action achat commun et les modalités juridiques de convergence des marchés seront traités dans cette thématique.

Écoles et instituts de formation paramédicale

La coordination des programmes et outils pédagogiques, le partage des connaissances entre écoles et instituts de formation seront traités dans cette thématique.

Qualité

La thématique traite de l'organisation pour se doter d'un compte qualité unique en vue d'une certification commune (convergence des comptes qualité sur des thématiques partagées, outils communs, etc.).

Affaires financières

L'ensemble des règles budgétaires et comptables – notamment l'élaboration des EPRD-PGFP, les flux financiers entre établissements d'un GHT – seront traitées dans cette thématique.

Fonctions administratives, techniques et logistiques

La thématique porte sur les fonctions administratives (finances, RH, service éco, etc.), les fonctions techniques (immobilier, biomédical, etc.) et les fonctions logistiques (transport de biens et de personnes, etc.).

Ressources humaines/conduite du changement

Dans cette thématique, les dispositifs d'accompagnement permettront d'aborder les questions relatives au traitement des situations individuelles (des personnels médicaux et des personnels non médicaux, cadres ou non): aspects statutaires, gestion des régimes et des carrières, mobilité...

Ils aborderont aussi les bonnes pratiques en termes d'accompagnement au changement, de formations, développement personnel, mobilité et de politique sociale au sein d'un GHT.

Articulation avec le secteur médico-social

Cette thématique aborde les questions relatives aux rôles, aux partenariats et à la place des établissements accueillant des personnes âgées ou des personnes handicapées dans les GHT, les modalités de conventionnement dans l'organisation de la graduation des soins territoriale et la prise en charge des patients.

3 VISION GÉNÉRALE DES DISPOSITIFS

	OUTILS	FORMATION	ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL	APPUI OPÉRATIONNEL	CAPITALISATION
Stratégie de territoire Positionnement sur le territoire	ANAP/ATIH/CNG				
Stratégie de territoire PMP/Projet de soins dont urgences	ANAP	EHESP			
Stratégie de territoire Conventionnement	Fédérations/CISS				
Pilotage du GHT			CNG		
Équipes médico-soignantes dont urgences			CNG		
Plateaux médico-techniques	ANAP	ANAP			
Information médicale					
Système d'information	ANAP	ANFH		ANAP/ RESAH/ ASIP	ANAP
Achats				Marché national UniHA	
Écoles et instituts de formation					
Qualité					
Ressources humaines	ANAP/ANFH/ EHESP/FHF				
Affaires financières					
Fonctions administratives, techniques et logistiques	ANAP				
Médico-social					

PARTIE 4

4 DESCRIPTIONS DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Les dispositifs suivants sont détaillés ci-après :

- « Outils et guides »
- « Accompagnement professionnel »
- « Appui opérationnel »
- « Formations »

Dispositif « outils et guides »

L'objectif de ce dispositif est de couvrir les besoins des établissements grâce à la mise à disposition d'un certain nombre d'outils et de guides proposant des méthodes et des modèles facilitant la réalisation des différents chantiers de la réforme.

En sus des outils spécifiquement réalisés dans le cadre de la réforme des GHT, il a semblé nécessaire de faire référence à certains outils préexistant à la réforme mais pouvant s'avérer utiles pour accompagner la mise en place des GHT.

THÉMATIQUES		OUTILS	OPÉRATEURS/ ORGANISMES
Stratégie de territoire	Données générales sur les GHT	1 Vademecum : présentation des GHT mai 2016	DGOS
		2 Fiche repère : « Consultation des instances »	DGOS
	Positionnement sur le territoire	3 Outil : HospiDiag territorial (dont la cartographie HospiDiag)	ANAP/ATIH
		4 Outil : guide d'utilisation de ScanSanté	ATIH
		5 Outil : Logimed	CNG
	Projet médical partagé	6 Fiche repère : « L'élaboration d'un projet médical partagé »	ANAP
		7 Outil Orphee (outil de représentation des flux entre établissements)	ANAP
		8 Retours d'expérience : plusieurs retours d'expérience pour capitaliser, valoriser et diffuser des exemples d'organisations innovantes dans la déclinaison opérationnelle du projet médical partagé (par exemple gradation de l'offre)	ANAP
	Conventionnement	9 Modèle : convention constitutive de GHT	DGOS
		10 Modèle : convention d'association entre GHT et établissements partenaires	DGOS/ Fédérations
		11 Modèle : préambule à la convention constitutive	FHF
		12 Modèle d'avenant sur l'instance de représentation des usagers	CISS
Plateaux médico-techniques	Imagerie	13 Outil d'analyse d'un service d'imagerie	ANAP
		14 Retours d'expérience : les différents modèles d'organisation entre établissements d'un territoire	
	Biologie	15 Outil : aide à la décision dans l'élaboration d'un schéma territorial en biologie médicale	
	PUI	16 Étude d'impact des coopérations territoriales entre pharmacies hospitalières (monographies)	
Systèmes d'information	Convergence des SI	17 Outil de diagnostic : faire un inventaire des applications utilisées par chaque établissement dans une perspective de recherche d'optimisation et de trajectoire de convergence	ANAP
		18 Outil d'état des lieux et de suivi de la convergence : disposer d'une vision consolidée des SI du GHT à partir des données disponibles dans OSIS et suivre l'avancement de la convergence à travers les indicateurs disponibles dans OSIS	DGOS
		19 Guide : « Stratégie, optimisation et gestion commune d'un système d'information convergent d'un GHT »	DGOS
Fonctions administratives, techniques et logistiques		20 Outil de diagnostic dans le domaine de la logistique (restauration, blanchisserie, stérilisation)	ANAP
		21 Modèles organisationnels de gestion des demandes de transport à destination des établissements	ANAP
		22 Retours d'expérience de CHT ayant mutualisé leurs fonctions administratives, techniques et logistiques	ANAP
Achats		23 Guide : accompagnement à la mise en place d'une fonction achat mutualisée au sein d'un GHT	DGOS
Ressources humaines	Politique de ressources humaines du GHT	24 Outil : état des lieux des règles de gestion et pratiques RH entre établissements d'un même GHT	ANAP/FHF/EHESP
	Organisation des temps médicaux et paramédicaux	25 Méthode : démarche outillée sur la synchronisation des temps médicaux et non médicaux	ANAP
	Formation professionnelle	26 Bonnes pratiques : « Guide des services de formation dans les GHT »	ANFH
	Réalisation d'une cartographie	27 Outil : cartographies des métiers de la FHP par GHT, sur la base des cartographies métiers régionales diligentées par l'ANFH (16 régions) et sur demande des GHT	ANFH

Thématique : stratégie de territoire

DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES GHT	
Nom de l'outil	Vade-mecum des GHT
Porteur	DGOS
Description	<p>Sous format de fiches,</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le projet médical partagé et le projet de soins partagé 2. Les parties prenantes 3. La place des chu 4. La convention constitutive 5. Le pilotage du ght 6. La constitution d'un ght 7. Le calendrier de mise en place 8. La transformation des cht en ght 9. Les mutualisations au sein du ght 10. Le système d'information hospitalier convergent 11. Le département de l'information médicale de territoire 12. Les achats 13. Le règlement intérieur du ght 14. Les règles budgétaires et comptables 15. La certification par la haute autorité de sante <p>Une autre édition de ce document est prévu fin d'année 2016</p>
Date de mise à disposition	Mai 2016
Lien	http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/ght_catalogue.pdf

DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES GHT	
Nom de l'outil	Fiche repère : « La consultation des instances »
Porteur	DGOS
Description	Récapituler les instances des établissements de santé et médico-sociaux publics devant être consultées pour approuver la convention constitutive du GHT (conseil de surveillance ou conseil d'administration, directoire, CME, CTE, CSIMRT, CHSCT) ainsi que les étapes juridiques à suivre.
Date de mise à disposition	Mars 2016
Lien	http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/ght_catalogue.pdf

ANALYSER SON POSITIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE	
Nom de l'outil	HospDiag territorial
Porteur	ATIH/ANAP
Description	<p>HospDiag est un outil d'aide à la décision permettant de mesurer la performance d'un établissement de santé qui pratique de la médecine, de la chirurgie ou de l'obstétrique, en comparaison avec d'autres établissements. Il permet d'identifier les forces et les faiblesses d'un établissement et donc ses gisements de performance dans 5 composantes : qualité des soins, pratiques professionnelles, organisation des soins, ressources humaines et finances.</p> <p>L'outil « HospDiag territorial » permet spécifiquement de simuler un regroupement virtuel des composantes d'un GHT, simuler un regroupement de la concurrence et mieux connaître ses forces et faiblesses, ainsi que ceux de sa concurrence pour analyser l'activité, les flux, les acteurs du territoire.</p>
Date de mise à disposition	Septembre 2016
Lien	www.anap.fr hospidiag.atih.sante.fr/

ANALYSER SON POSITIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE	
Nom de l'outil	Guide d'utilisation de ScanSanté
Porteur	ATIH
Description	<p>Scan Santé est une plateforme de restitution en ligne des données des établissements de santé. Cet outil met à disposition des informations financières, d'activité, de qualité et de performance des établissements publics et privés sur les différents champs d'activité (MCO, HAD, SSR et psychiatrie). ScanSanté est essentiel pour estimer les positions des établissements au sein d'une région, d'une catégorie (taille, statut...) à partir de centaines d'indicateurs.</p> <p>Cet outil permet de dresser un panorama du GHT et de son positionnement stratégique, pour vérifier l'articulation entre cette vision globale et les caractéristiques individuelles des établissements, et pour suivre au long cours l'évolution de l'activité du groupement.</p> <p>Un guide d'utilisation de ScanSanté est disponible pour prendre en main cet outil. Il précise les restitutions utiles dans un cadre GHT et leur mode d'emploi.</p>
Date de mise à disposition	Avril 2016
Lien	www.scansante.fr

ANALYSER SON POSITIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE	
Nom de l'outil	Logimed
Porteur	CNG
Description	<p>Logimed est un outil de gestion des postes médicaux et des affectations nominatives, quel que soit le type d'établissement d'exercice et le statut médical concerné, couplé avec les personnels médicaux en fonction, que leur mode de nomination soit national (CNG) ou local (établissement). Il est en cours d'expérimentation dans le cadre d'une convention de partenariat, entre l'ARS Rhône-Alpes, la Fédération hospitalière de France (FHF) Rhône-Alpes et le CNG. Le projet Logimed, dont la vocation est nationale, a ainsi pour ambition de renforcer la connaissance sur les effectifs médicaux en éclairant les pouvoirs publics dans l'approche stratégique de la démographie médicale. Il vise également à accompagner les établissements publics de santé au moment où le renouvellement générationnel est particulièrement marqué, et où certaines évolutions nécessitent de s'interroger sur les organisations pour les optimiser.</p>
Date de mise à disposition	Octobre 2016
Lien	www.cng.fr

ÉLABORER SON PROJET MÉDICAL PARTAGÉ	
Nom de l'outil	Fiches repères pour l'élaboration d'un projet médical partagé
Porteur	ANAP
Description	<p>Fiches repères dédiées au projet médical partagé</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Fiche repère « Démarche projet » 2. Fiche repère « L'identification des filières » 3. Fiche repère « Caractérisation du territoire » 4. Fiche repère « Analyse des besoins actuels » 5. Fiche repère « Analyse de l'offre actuelle par filière » 6. Fiche repère « Analyse des besoins à venir » 7. Fiche repère « Intégrer les perspectives d'adaptation de l'offre » 8. Fiche repère « Tenir compte des coopérations existantes » 9. Fiche repère « Feuille de route par filière et/ou thématique clinique » 10. Fiche repère « Feuille de route par domaine du plateau technique » 11. Fiche repère « Une conception forcément évolutive du projet médical partagé »
Date de mise à disposition	Octobre 2016
Lien	www.social-sante.gouv.fr/ght www.anap.fr

ÉLABORER SON PROJET MÉDICAL PARTAGÉ	
Nom de l'outil	Outil Orfee
Porteur	ANAP
Description	L'outil Orfee (outil de représentation des flux entre établissements) permet de représenter les activités et les échanges décrits par 80 groupes planification (GP) entre structures. Il permet aussi d'identifier les développements d'activité par GP en fonction du dynamisme du territoire de référence. Par ailleurs, des modules spécifiques (IPDMS, nuits indues, ambulatoire) permettent d'identifier des marges de progrès par domaine d'activité tant en chirurgie qu'en médecine. L'ensemble des informations est disponible pour un ou plusieurs établissements.
Date de mise à disposition	Janvier 2017
Lien	www.anap.fr

ÉLABORER SON PROJET MÉDICAL PARTAGÉ	
Nom de l'outil	Retours d'expérience sur les projets médicaux des CHT
Porteur	ANAP
Description	Plusieurs retours d'expérience en lien avec la DGOS, les ARS et la FHF pour capitaliser, valoriser et diffuser des exemples d'organisations innovantes dans la déclinaison opérationnelle du projet médical partagé (par exemple gradation de l'offre)
Date de mise à disposition	Décembre 2016
Lien	www.anap.fr

RÉDIGER SA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GHT	
Nom de l'outil	Préambule de convention constitutive
Porteur	FHF
Description	Mise à disposition d'un exemple de préambule de convention constitutive
Date de mise à disposition	Juillet 2016
Lien	http://www.fhf.fr/GHT/Textes-de-reference/Reglement-interieur

RÉDIGER SA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GHT	
Nom de l'outil	Modèle de convention constitutive de GHT
Porteur	DGOS
Description	Document type récapitulant notamment les orientations médicales et soignantes du groupement, sa gouvernance et son association éventuelle à d'autres établissements ou services du territoire. Ce document précise les mentions incontournables de la convention constitutive concernant notamment : Partie I : Projet médical partagé et projet de soins partagé du GHT Partie II : Fonctionnement du groupement hospitalier de territoire <ul style="list-style-type: none"> • Titre 1 Constitution du groupement hospitalier de territoire • Titre 2 Associations et partenariats des établissements ou services au GHT • Titre 3 Gouvernance • Titre 4 Fonctionnement • Titre 5 Procédure de conciliation • Titre 6 Communication des informations • Titre 7 Durée et reconduction
Date de mise à disposition	Avril 2016
Lien	www.social-sante.gouv.fr/ght

RÉDIGER SA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GHT	
Nom de l'outil	Modèle d'avenant sur l'instance de représentation des usagers
Porteur	CISS
Description	Mise à disposition d'un modèle d'avenant à la convention constitutive traitant des clauses relatives au comité ou à la commission des usagers : composition, compétences, règles de fonctionnement, etc.
Date de mise à disposition	Octobre 2016
Lien	www.social-sante.gouv.fr/ght

Thématique : plateaux médico-techniques des GHT

IMAGERIE	
Nom de l'outil	Retours d'expérience : les différents modèles d'organisation entre établissements d'un territoire
Porteur	ANAP
Description	Plusieurs modèles d'organisation des services d'imagerie au sein d'un territoire et d'un GHT seront détaillés
Date de mise à disposition	Mars 2017
Lien	www.anap.fr

PHARMACIE À USAGE INTÉRIEUR	
Nom de l'outil	Guide méthodologique de bonnes pratiques organisationnelles et de monographies de retours d'expérience « innovants »
Porteur	ANAP
Description	Étude d'impact des coopérations territoriales entre pharmacies hospitalières : mieux connaître les coopérations en place et mesurer leurs impacts sur les trois dimensions de la performance : qualité de la prise en charge, organisation/conditions de travail des professionnels, efficacité économique. Guide méthodologique de bonnes pratiques organisationnelles et de monographies de retours d'expérience « innovants ». Mise à disposition d'un outil de diagnostic permettant aux porteurs de coopérations d'évaluer la maturité de leur projet.
Date de mise à disposition	Décembre 2016
Lien	www.anap.fr

BIOLOGIE	
Nom de l'outil	Outil : aide à l'élaboration d'un schéma territorial en biologie médicale
Porteur	ANAP
Description	Outils d'aide à la décision pour construire un choix d'organisation territoriale en biologie médicale
Date de mise à disposition	Septembre 2013 Formation (voir fiche formation ANAP : octobre 2017)
Lien	www.anap.fr



Thématique : systèmes d'information

SYSTÈMES D'INFORMATION	
Nom de l'outil	Outil de diagnostic dans le domaine des SI (IDSI)
Porteur	ANAP
Description	Outil qui permet de faire un inventaire des applications utilisées par chaque établissement dans une perspective de recherche d'optimisation et de trajectoire de convergence
Date de mise à disposition	Septembre 2016
Lien	www.anap.fr www.resah.fr

SYSTÈMES D'INFORMATION	
Nom de l'outil	Outil d'état des lieux et de suivi de la convergence
Porteur	DGOS ATIH
Description	Outil qui permet de procéder au recensement des ressources matérielles, logicielles, organisationnelles et humaines dédiées au SI dans établissements parties au GHT. L'outil disponible dans OSIS (observatoire des systèmes d'information en santé) permet de disposer d'une vision consolidée des SI du GHT à partir des données déjà disponibles dans OSIS, sans ressaisie. Outil qui permet de suivre la convergence du SI du GHT, via des indicateurs de convergence disponibles dans OSIS
Date de mise à disposition	Septembre 2016
Lien	http://osis.atih.sante.fr

SYSTÈMES D'INFORMATION	
Nom de l'outil	Guide : « Stratégie, optimisation et gestion commune d'un système d'information convergent d'un GHT »
Porteur	DGOS
Description	À destination des directeurs des systèmes d'information de GHT, il détaille de façon pratique la mise en œuvre du système d'information du groupement afin de le gérer de façon commune et valoriser les bonnes pratiques en la matière, les points de vigilance, les exemples d'actions à mener et les documents à préparer pour chacune des étapes Il est composé d'une présentation de la démarche globale de mise en œuvre des systèmes d'information convergents, de fiches repères illustrant les étapes de mise en œuvre et de fiches pratiques apportant des outils méthodologiques ou pratiques. Il précise en annexes la liste des indicateurs de convergence du système d'information des GHT qui sont à renseigner dans OSIS, pour suivre l'avancement de la convergence
Date de mise à disposition	Octobre 2016
Lien	www.social-sante.gouv.fr/ght

Thématique : fonctions administratives, techniques et logistiques

FONCTIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET LOGISTIQUES	
Nom de l'outil	Retours d'expérience sur les CHT ayant mutualisé leurs fonctions administratives, techniques et logistiques
Porteur	ANAP
Description	Retours d'expérience sur les CHT ayant mutualisé leurs fonctions administratives, techniques et logistiques
Date de mise à disposition	Juillet 2017
Lien	www.anap.fr

Thématique : achats au sein du GHT

ACHATS	
Nom de l'outil	Guide : « Accompagnement à la mise en place d'une fonction achat mutualisée au sein d'un GHT »
Porteur	DGOS
Description	Sous forme de fiches, le guide permet de suivre dans le détail une démarche projet pour mettre en œuvre la fonction achat au sein du GHT (analyse-diagnostic, définition d'organisation cible, animation de la fonction achat, etc.).
Date de mise à disposition	Décembre 2016
Lien	www.social-sante.gouv.fr/ght

Thématique : ressources humaines au sein des GHT

POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES	
Nom de l'outil	Bonnes pratiques : « Guide des services de formation dans les GHT »
Porteur	ANFH
Description	Cet outil doit permettre de proposer des organisations efficaces dans la coordination des plans de formation au niveau d'un GHT
Date de mise à disposition	Juillet 2017
Lien	www.anfh.fr ou www.social-sante.gouv.fr/ght

TEMPS MÉDICAUX ET PARAMÉDICAUX	
Nom de l'outil	Démarche outillée sur la synchronisation des temps médicaux et non médicaux
Porteur	ANAP
Description	L'organisation des soins dans les établissements de santé pose le problème de l'organisation des ressources humaines et de leurs activités, notamment en ce qui concerne la temporalité des différentes interventions. Sur la base d'une expérimentation menée auprès de 11 établissements, une démarche et les outils afférents d'aide à la synchronisation des temps médicaux et paramédicaux sont proposés. Une actualisation est prévue fin 2016 (démarche et outils), intégrant notamment le retour d'expérience lié aux nouvelles organisations du virage ambulatoire (mutualisation des unités de soins)
Date de mise à disposition	Juillet 2014/actualisation janvier 2017
Lien	www.anap.fr

POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES	
Nom de l'outil	Outil : cartographies des métiers de la FHP par GHT
Porteur	ANFH
Description	Cartographies des métiers de la FHP par GHT, sur la base des cartographies métiers régionales diligentées par l'ANFH (16 régions)
Date de mise à disposition	Janvier 2017
Lien	www.anfh.fr



Dispositif « accompagnement professionnel »

Dans le cadre de la mise en œuvre des GHT, les équipes de direction et les managers médicaux seront confrontés à de nouvelles modalités de travail en commun, à de nouvelles règles de pilotage au sein du GHT, et devront mener le changement à la fois pour eux-mêmes et pour leurs équipes.

Un dispositif d'accompagnement professionnel, individuel et/ou collectif auprès des managers médicaux, praticiens hospitaliers et des équipes de direction est proposé.

Pour chaque dispositif, le CNG en valide la pertinence au regard de la demande et des éléments de contexte afin de s'assurer que le dispositif choisi est en adéquation avec les besoins du professionnel et/ou de l'équipe bénéficiaire.

Opérateur en charge de mettre en œuvre le dispositif

Centre national de gestion (CNG)

Accompagnement collectif des équipes de direction et managers médicaux

ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF	
Porteur	Centre national de gestion (CNG)
Description	<p>Le CNG propose un accompagnement collectif des équipes de direction et managers médicaux de GHT.</p> <p>Le rôle des équipes du CNG sera de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • poser les éléments de diagnostic et d'orientation des demandes relatives à un accompagnement collectif d'équipe ou d'organisation ; • faciliter l'accès à des accompagnements régionaux via un marché <i>ad hoc</i> par le recours à des prestataires susceptibles d'intervenir en régions (en définissant les critères de professionnalisme et de déontologie inhérents à la prestation professionnelle souhaitée, pour éviter les dérives en termes de référencement) ou en partenariat avec ces prestataires ; • dans des cas exceptionnels de particulière sensibilité, réaliser certains accompagnements en propre.
Modalités d'accès	Le directeur de l'établissement support du GHT formule sa demande au CNG (via l'unité mobilité-développement professionnel) qui l'analyse. Après acceptation de principe d'accompagnement ou orientation vers un autre dispositif plus adapté, le CNG coordonne la démarche afin de s'assurer que le dispositif est adapté au contexte et réalisé par des prestataires de qualité, si la prestation est déléguée.
Modalités de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds propres des établissements et/ou financement éventuel ARS-FIR et/ou autres • La prestation est refacturée aux établissements
Public cible	Directeurs, managers médicaux
Date de mise à disposition	Juillet 2017

Ateliers de codéveloppement et autres ateliers à destination des personnels de direction et des praticiens hospitaliers

ATELIERS DE CODÉVELOPPEMENT	
Porteur	Centre national de gestion (CNG)
Description	<p>Le codéveloppement est un dispositif adapté pour accompagner les enjeux de transformation dans le temps. En complément des groupes existant depuis 2013, le CNG va renforcer son offre en proposant en fonction des besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> des groupes de codéveloppement aux directeurs d'établissement support intéressés pour favoriser la réflexion collective relative à la mise en place, au pilotage et au fonctionnement des GHT ; des groupes de codéveloppement à destination de présidents ou vice-présidents de CME et/ou chefs de pôle interétablissement, notamment pour favoriser la réflexion collective relative à la mise en place et au fonctionnement des GHT ; des groupes de codéveloppement « mixtes » intégrant des directeurs et des PH pour renforcer les coopérations équipes administratives/équipes médicales dans cette période de changement.
Modalités d'accès	<ul style="list-style-type: none"> Inscription directe auprès du CNG (via l'unité mobilité-développement professionnel) à titre individuel pour les directeurs et praticiens hospitaliers intéressés. Demande spécifique par le directeur de l'établissement support du GHT auprès du CNG qui l'analyse. Après acceptation de principe d'accompagnement ou orientation vers un autre dispositif plus adapté, le CNG coordonne la démarche afin de s'assurer que le dispositif est adapté au contexte et réalisé par des prestataires de qualité – si la prestation est déléguée – ou réalise tout ou partie de l'animation de ces groupes de codéveloppement.
Modalités de financement	<ul style="list-style-type: none"> Fonds propres des établissements et/ou financement éventuel ARS-FIR et/ou autres Les prestations spécifiques demandées hors offre standard du CNG et externalisées sont refacturées aux établissements
Public cible	Directeurs, managers médicaux
Date de mise à disposition	Septembre 2016 - Durée : 3 ou 4 jours

Accompagnement individuel des membres des équipes de direction

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL	
Porteur	Centre national de gestion (CNG)
Description	<p>Dans le cadre de la mise en place des GHT, le coaching individuel ouvert depuis 2008 aux directeurs et praticiens hospitaliers pourra être proposé (le volontariat demeurant un principe important), notamment dans les situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> coaching individuel des directeurs d'établissement support. Cette offre de service pourra être progressivement étendue aux directeurs des établissements, membres des GHT ; coaching individuel des chefs de pôle interétablissement.
Modalités d'accès	Les personnes concernées saisissent elles-mêmes le CNG (via l'unité mobilité-développement professionnel)
Modalités de financement	Dispositif préfinancé.
Public cible	Directeurs, managers médicaux
Date de mise à disposition	Septembre 2016



Dispositif « appui opérationnel »

Accompagnement opérationnel à la mise en œuvre des GHT – marché national

MARCHÉ NATIONAL															
Porteur	UniHA porte le marché et délègue aux attributaires la réalisation des prestations, par le biais de marchés subséquents de l'accord-cadre.														
Description	<p>Ce dispositif propose un accompagnement opérationnel, soit sur des actions de conduite du changement, soit sur des actions d'approfondissement des travaux engagés dans les organisations les plus matures.</p> <p>Ces accompagnements privilégient des projets à impact sur les parcours patient ou les fonctions supports aux parcours patient. Ils doivent permettre une mise en réseau entre différents GHT travaillant sur des sujets identiques, un retour d'expérience et une capitalisation à dimension nationale.</p> <p>UniHA a été mandaté par la DGOS pour sélectionner 7 prestataires dans le cadre d'un marché accord-cadre multi-attributaire, UniHa déléguant ainsi la réalisation des prestations à ces attributaires.</p>														
Thématiques proposées	Les GHT pourront solliciter un appui opérationnel sur toutes les thématiques identifiées dans le plan d'accompagnement national. L'analyse des besoins d'appui de chaque GHT se fait dans un premier temps entre l'ARS et le GHT, puis est discuté avec UniHA et la DGOS qui identifiera précisément le cahier des charges de l'accompagnement pour diffusion aux prestataires. Une attention particulière sera portée sur le périmètre des besoins exprimés relatifs aux projets médicaux et de soins et les systèmes d'information, d'autres dispositifs d'accompagnement étant mobilisables.														
Modalités d'accès	<p>Chaque ARS dispose d'un droit de tirage sur ce marché pour un nombre limité de GHT accompagnés, soit qu'ils soient « à maturité » et que l'on veuille les aider à accélérer la mise en œuvre de certains sujets, soit qu'ils rencontrent des difficultés de mise en œuvre sur l'un ou l'autre des aspects de la réforme. Ce sont 60 GHT qui seront accompagnés dans le cadre de cet appui.</p> <p>Les 60 GHT retenus seront sélectionnés et informés par leur ARS, selon des modalités propres à chaque région.</p> <p>Un échange entre chaque ARS, la DGOS et UniHA a lieu pour valider collectivement le choix des GHT retenus.</p> <p>Nombre de GHT pouvant bénéficier de l'appui opérationnel : 60</p> <table border="0"> <tr> <td>• Nouvelle-Aquitaine 5</td> <td>• Hauts-de-France 6</td> </tr> <tr> <td>• Auvergne-Rhône-Alpes 7</td> <td>• Île-de-France 7</td> </tr> <tr> <td>• Bourgogne-Franche-Comté . . 4</td> <td>• Occitanie 6</td> </tr> <tr> <td>• Bretagne 4</td> <td>• Normandie 4</td> </tr> <tr> <td>• Centre-Val-de-Loire 3</td> <td>• Provence-Alpes-Côte-d'Azur . 4</td> </tr> <tr> <td>• Corse 2</td> <td>• Pays de la Loire 2</td> </tr> <tr> <td>• Grand-Est 5</td> <td>• DOM 1</td> </tr> </table>	• Nouvelle-Aquitaine 5	• Hauts-de-France 6	• Auvergne-Rhône-Alpes 7	• Île-de-France 7	• Bourgogne-Franche-Comté . . 4	• Occitanie 6	• Bretagne 4	• Normandie 4	• Centre-Val-de-Loire 3	• Provence-Alpes-Côte-d'Azur . 4	• Corse 2	• Pays de la Loire 2	• Grand-Est 5	• DOM 1
• Nouvelle-Aquitaine 5	• Hauts-de-France 6														
• Auvergne-Rhône-Alpes 7	• Île-de-France 7														
• Bourgogne-Franche-Comté . . 4	• Occitanie 6														
• Bretagne 4	• Normandie 4														
• Centre-Val-de-Loire 3	• Provence-Alpes-Côte-d'Azur . 4														
• Corse 2	• Pays de la Loire 2														
• Grand-Est 5	• DOM 1														
Modalités de financement	Ce dispositif est d'ores et déjà financé, les GHT ne participent donc pas financièrement à la rémunération des prestataires.														
Date de mise à disposition	Octobre 2016 à octobre 2019														
Durée	Mission de 3 à 9 mois, entre 30 à 50 jours de prestation														

Appui opérationnel à la définition des schémas directeurs des systèmes d'information des GHT

DÉFINITION DES SCHÉMAS DIRECTEURS DES SYSTÈMES D'INFORMATION	
Porteur	Le RESAH porte le marché et délègue aux 5 attributaires la réalisation des prestations.
Description	Dans le cadre d'un appel d'offres national avec sélection de 5 prestataires, porté contractuellement par le RESAH, les établissements et les GHT peuvent bénéficier d'un appui à l'élaboration de leurs schémas directeurs des systèmes d'information.
Modalités d'accès	Accessible à tous les GHT. Les établissements doivent demander la mise à disposition du marché auprès du RESAH (coût : 600 euros), puis soumettre un cahier des charges prenant en compte les spécificités du GHT à l'ensemble des 5 prestataires retenus. Une boîte à outils facilitant la remise en concurrence des titulaires sera mise à disposition. Un délai de 3 mois environ est à prévoir entre la demande et l'accord par le RESAH et le démarrage effectif de l'appui.
Modalités de financement	<ul style="list-style-type: none"> Financement sur fonds propres du GHT Cofinancement éventuel par les ARS selon les stratégies régionales
Public cible	Équipes des directions des systèmes d'information des GHT
Date de mise à disposition	De octobre 2016 à septembre 2020
Durée de la prestation	Variable selon le cahier des charges

La présentation des appuis opérationnels sur les systèmes d'informations qui sera réalisé par l'ANAP et l'ASIP fera l'objet d'un avenant au présent mode d'emploi.



Dispositif « formations »

Formations proposées par l'ANFH

L'ANFH propose des formations spécifiques aux GHT. Elles sont recensées dans le document ci-dessous, en attente du catalogue officiel de formation de l'ANFH.

THÉMATIQUE CONCERNÉE	FORMAT	DESCRIPTION	DATE DE MISE À DISPOSITION
Stratégie de territoire	Formation généraliste (action de formation nationale)	Cette formation permet d'aborder le contexte institutionnel de la coopération, les outils de coopération conventionnelle, les acteurs concernés et la construction des groupements hospitaliers de territoire. Les objectifs sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> • appréhender les différentes modalités de coopérations territoriales à partir du cadre législatif et réglementaire issu de la stratégie nationale de santé et en mesurer les impacts et enjeux sur les organisations et les activités professionnelles; • identifier et comprendre les dispositifs de coopération; • mesurer les enjeux sur les organisations; • identifier l'impact sur les métiers en lien avec les coopérations et les coordinations. 	Novembre 2016
Résolution de cas pratiques en équipes de direction	Groupes de codéveloppement au niveau régional	Cette formation a pour objectif de permettre à des groupes de pairs de résoudre collectivement des cas concrets (managériaux, organisationnels...) présentés par chacun des membres du groupe. Cette méthode qui s'appuie sur la dynamique et la compétence du groupe, mais utilise une méthode rigoureuse, facilite le partage d'expériences et la recherche de solutions concrètes, notamment pour les équipes de direction travaillant ensemble dans le cadre de GHT. <p>Les objectifs de cette formation sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • formuler et hiérarchiser des problématiques, projets ou préoccupations professionnelles, managériales, organisationnelles concrètes et actuelles; • partager des points de vue différents pour enrichir l'analyse d'une situation et réfléchir sur l'action; • préparer un plan d'action pour résoudre les problématiques projets ou préoccupations. 	Novembre 2016
Ressources humaines	Formation	Cette formation d'une journée a pour objectif de permettre aux participants de s'approprier les éléments clés de la loi de modernisation de notre système de santé et du décret GHT, de mesurer l'impact des textes sur la fonction formation, d'analyser les impacts de ces modèles organisationnels et de repérer les besoins en termes d'accompagnement par l'ANFH. <p>Cette journée est organisée en deux temps : le matin un apport juridique sur l'application de ces textes et les questionnements des participants ; l'après-midi des ateliers ou tables rondes permettant l'échange de pratiques et de questionnement.</p>	Novembre 2016
Services supports (achats, SI)	Formation	Ces formations viseront à accompagner l'ensemble des équipes de ces services supports à appréhender et maîtriser les évolutions de leurs fonctions dans le cadre des GHT.	Courant 2017

Formations et ateliers proposés par l'EHESP

Des ateliers opérationnels sur les projets médicaux partagés ont pour finalité d'appuyer les établissements parties à un GHT dans la construction et la mise en œuvre d'une stratégie de santé graduée sur leur territoire.

FORMATIONS ET ATELIERS RELATIFS AUX PROJETS MÉDICAUX PARTAGÉS	
Porteur	EHESP
Description	<p>L'approche est personnalisée par GHT intéressé. La session est préparée en amont avec un ou des référents (de l'ARS et du GHT), ce qui permet de préparer les formations et ateliers avec des données et informations propres au GHT. La session est adaptée au besoin exprimé par les responsables du GHT et ce aux différents stades de l'élaboration et du déploiement du projet médical partagé.</p> <p>Ainsi selon les cas, l'accent sera mis sur la partie diagnostic (global ou par filière) ou sur le volet déploiement par filières comme sur les sujets d'articulation avec l'environnement du GHT.</p> <p>La formation revêt un côté pratique avec d'une part la détermination d'objectifs, d'actions, d'axes de travail à l'issue des ateliers et d'autre part la tenue (à la demande) d'une troisième journée après un temps de recul (par exemple de 6 mois) permettant d'organiser un retour d'expérience et de pratiques en vue de la résolution de difficultés et au regard d'une capitalisation de travaux des différents GHT candidats.</p>
Modalités d'accès	<p>La demande d'atelier opérationnel doit toujours émaner de l'ARS de l'établissement support du GHT, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur proposition de l'ARS; • sur saisie de l'ARS par l'établissement (support) ou des établissements du GHT.
Modalités de financement	Il s'agit d'une mesure nationale financée dans le cadre du plan d'accompagnement national relatif à la mise en place des GHT, à disposition de l'ensemble des établissements publics de santé ayant constitué un groupement hospitalier de territoire.
Public cible	<p>Les participants ciblés (liste non limitative) sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les directeurs des établissements parties à un GHT; • les présidents des commissions médicales d'établissement; • les présidents de CSIRMT; • le DIM de territoire; • le président de l'instance médicale du groupement.
Date de mise à disposition	Juillet 2016
Duré	Le délai entre la demande de formation et la réalisation des ateliers opérationnels sera de l'ordre de deux mois.



Formations proposées par l'ANAP

Le dispositif « aide à la mise en place d'une coopération territoriale en biologie médicale » a deux objectifs : d'une part, aider les acteurs à mieux appréhender les enjeux d'une coopération en biologie ; d'autre part, leur apporter des éléments objectifs et pratiques pour prendre des décisions de réorganisation territoriale et les mettre en œuvre.

Ainsi, ce dispositif a pour objectif de permettre aux services de biologie hospitalière publique ou d'intérêt collectif :

- de disposer d'une vision partagée (biologistes, cliniciens, directeurs) de l'offre territoriale de biologie ;
- d'identifier les singularités du territoire ;
- de construire l'avenir de la biologie sur le territoire en offrant une réponse la plus adaptée aux besoins cliniques ;
- de mener opérationnellement la coopération dans ses différentes dimensions (juridique, informatique, logistique...) pour mettre en œuvre le projet biologique de territoire ;
- d'accompagner les personnels dans leur évolution professionnelle ;
- d'évaluer les impacts médico-économiques de cette coopération.

FORMATION RELATIVE À LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN MATIÈRE DE BIOLOGIE MÉDICALE	
Porteur	ANAP
Description	<p>Ce dispositif repose sur deux modules :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le module 1 (deux journées consécutives) aborde les enjeux et l'actualité de la biologie médicale et expose la démarche outillée d'aide au choix d'un scénario d'organisation territoriale, élaborée par l'ANAP ; • le module 2 (deux journées consécutives) consiste en une analyse croisée entre territoires des objectifs, ressources et besoins de chaque coopération et des différents scénarios envisagés. Il développe les fiches d'aide à la mise en œuvre et outils de simulation médico-économique associés et propose un appui à l'élaboration de la feuille de route de mise en œuvre de la coopération.
Modalités d'accès et de financement	<p>L'appel à candidatures sera ouvert sur le site de l'ANAP (date limite de clôture des inscriptions jusqu'à 4 semaines avant la date du module choisi). Il précisera les dates des différents modules. Une seule candidature est à renseigner pour l'ensemble des établissements d'un GHT.</p> <p>Dans une préoccupation de cohérence territoriale, la participation d'au moins deux des établissements parties au GHT sera requise, chacun devant être représenté a minima par un binôme biologiste/directeur.</p> <p>La liste des GHT inscrits sera adressée pour information au référent de chaque ARS, qui sera en outre invité à participer aux différents modules.</p> <p>La participation au module 2 est conditionnée à la disponibilité des éléments indispensables au choix d'un scénario d'organisation, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'identification d'objectifs ; • la définition des exigences cliniques ; • la cartographie des ressources du territoire (photographies monosites et multisites complétées) ; • la description des principales caractéristiques des différents schémas envisagés ; • le résultat de l'analyse économique de chaque schéma d'organisation ; • l'évaluation a priori des impacts des scénarios envisagés sur les établissements.
Public cible	Directeurs, biologistes et cadres de biologie d'établissements qui envisagent une coopération ou y sont déjà engagés.
Date de mise à disposition	<ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : 9 et 10 novembre 2016 – module 2 : 5 et 6 avril 2017 • Module 1 : 18 et 19 janvier 2017 – module 2 : 14 et 15 juin 2017 • Module 1 : 14 et 15 mars 2017 – module 2 : 13 et 14 septembre 2017 • Module 1 : 16 et 17 mai 2017 – module 2 : 6 et 7 décembre 2017

PARTIE 5**5 GLOSSAIRE**

ARS	Agence régionale de santé
DGOS	Direction générale de l'offre de soins
DIM	Département d'information médicale
EPRD	État des prévisions des recettes et des dépenses
GHT	Groupement hospitalier de territoire
PAAT	Plans d'action achats territoriaux
PGFP	Plan global de financement pluriannuel
PUI	Pharmacie à usage intérieur
RH	Ressources humaines



Le dispositif d'accompagnement est essentiel pour la réussite des GHT. C'est pourquoi une chefferie de projet ministérielle, rattachée directement à la directrice générale de l'offre de soins, a été créée pour suivre le déploiement des groupements.

Pour toute question d'ordre national, vous pouvez consulter le dossier dédié sur le site du ministère, où vous trouverez prochainement une foire aux questions :

www.social-sante.gouv.fr/ght